



## Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 14 février 2018

Laurent Despaux, Président de l'OCCE du Gers, remercie les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire qui a pour unique point à l'ordre du jour la modification des statuts de l'association départementale.

### Personnes présentes :

**Conseil d'administration :** Mme CAYREL Laëtitia, Mme DUCUING Muriel, Mme DULAUR Colette, Mme LOPES Esther, Mme LOPEZ Laure, Mme VIRON Marie-Pierre, M. AUGÉ Yves, M. DESPAUX Laurent, M. GUÉRIN Jean-Pierre, M. JULLIEN Arthur.

**Institutions et associations amies :** Mme ASSEMAT Lucie, Conseillère DDCSPP en Éducation Populaire et Jeunesse ; Mme DASTE LEPLUS Cathy, Conseillère Départementale ; M. PILON Jean-Claude, Fédération Nationale OCCE ; Mme CAPPE Andrée, MGEN 32 ; Mme LAPORTERIE Chantal, DDEN 32 ; Mme OUAGUED Djamila, Service Enfance Jeunesse GACDG ; M. ALAMY Alain, Prévention MAIF ; M. CAZEAUX José, Président JPA du Gers ; M. DANOS Pierre, ESPE ; M. RANCE Michel, Ligue de l'Enseignement ; M. TURCHI Louis, PEP 32

**Représentants des coopératives scolaires :** Mme CAYREL Laëtitia, EP SAINTE CHRISTIE ; Mme DUCUING Muriel, EP CERAN ; Mme LOPEZ Laure, EP FLEURANCE Pasteur ; Mme VIRON Marie-Pierre, EM MASSEUBE ; M. LACLAVERIE Yves, EP AUCH Guynemer.

Soit 468 adhérents représentés.

**Coopératives avec pouvoir :** Marie-Noëlle LADEVÈZE, EM Anne Franck L'ISLE JOURDAIN pouvoir à M. DESPAUX ; Pierrette GOUAZE, EP CASTELNAU D'AUZAN pouvoir à M. DESPAUX ; Éric SAINT MARTIN, EP AUCH Condorcet pouvoir à M. DESPAUX ; Catherine DUBRULLE, EP MIRANDE pouvoir à M. GUERIN ; Carole ROLANDO, EP EAUZE pouvoir à M. GUERIN ; Julie PONT, EP SAINT MICHEL pouvoir à M. DESPAUX ; Céline MAGNI, EP BEAUMARCHÉS pouvoir à M. DESPAUX ; Jacqueline COURDEAU, EP SAINT ELIX THEUX pouvoir à Mme VIRON ; Jean-Pierre AUTHIAT, EP MASSEUBE pouvoir à Mme VIRON ; Marie LOTIER, EP VIELLA pouvoir à DESPAUX ; Anne CENCIGH, EP Rouget de Lisle AUCH pouvoir à Esther LOPES.

Soit 1 103 adhérents ayant donnés pouvoir

**Autres coopérateurs :** Mme VERGES Karine, Mme DRUOT Véronique.

### Personnes excusées :

**Conseil d'administration :** Mme CASSAGNE Claudine, Mme FASSI Isabelle, Mme MENUET Christine, Mme SABATHIER Geneviève.

**Institutions et associations amies :** M. MARTIN Philippe, Président Conseil Départemental représenté par Cathy DASTE LEPLUS ; Mme ESNAULT Guylène, Directrice Académique des Service de l'Éducation Nationale ; Mme CHARRIN Marie-Josée, Présidente UR OCCE Occitanie Ouest ; Mme GUILLON Anne, Inspectrice IEN Auch Centre ASH ; Mme FERRAND Sandrine, Conseillère Pédagogique des Ecoles Maternelles ; Mme JOBARD Sandrine, Présidente USEP 32 ; Mme ETTORI Danièle, Délégation MAIF ; M. DANFLOUS Daniel, Président PEP 32 représenté par M. Louis

TURCHI ; M. LANNES Jean, Président MAE 32 ; M. LEDOGARD Jean-Michel, Président DDEN 32 représentée par Chantal LAPORTERIE ;M. MARSOL Bertrand, Chargé de développement Francas du Gers.

Le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte à 18 h 30.

Suite à la modification des statuts de la Fédération nationale OCCE, l'association départementale OCCE du Gers a dû modifier ses propres statuts.

Les nouveaux statuts présentés ont été adoptés par le CA départemental du 29 janvier 2018. Ils ont été agréés le 8 février 2018 par le Bureau National de la Fédération, par délégation du Conseil d'Administration National, sur proposition de la Commission des Statuts qui s'était prononcée favorablement, à l'unanimité de ses membres.

Voici les points nouveaux par rapport aux statuts de 2014 (en italique) :

- Article 4 : Les membres actifs sont : ... *les personnes majeures en activité ou retraités de l'enseignement public, les animateurs et salariés en fonction dans l'AD*

- Article 7 : Peuvent être élus au CA départemental : *Les animateurs et salariés de l'AD*

- Article 7 ... le Conseil d'Administration National de la Fédération OCCE, averti, *peut se substituer* au Conseil d'Administration Départemental, de fait incapable d'administrer l'Association Départementale...

- Article 12: [L'Assemblée générale] *entend et approuve les comptes annuels de l'association (comprenant l'agrégation des comptes du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés) et les comptes annuels du siège départemental pour l'exercice écoulé, arrêtés au 31 août.*

- Article 17 : L'Association Départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (*comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés*).

*L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental de l'association sont annexés aux comptes annuels de l'association.*

*Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable.*

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

L'adoption de ces nouveaux statuts a pour conséquence la validation de l'élection, lors de l'Assemblée générale ordinaire de ce jour, de Mme SEMPÉ Myriam comme administratrice.

Le Président remercie les participants et clôture cette Assemblée générale extraordinaire à 19 h. Il invite les membres présents à se réunir pour le verre de l'amitié.

Le Président

La secrétaire.